Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CRAU, veuillez visiter :
capcrau.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP CRAU

Dossier préparation des épreuves EP2-EP3

Session 2020 • Code sujet : **Non indiqué** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Ressources et préparation des zones des épreuves EP2-EP3** (4 questions) **Page 3**

2. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://capcrau.fr/assets/annales/cap-crau/EP1 - Analyse d'une situation professionnelle/2020/CAP CRAU - EP1 - Analyse d'une situation professionnelle - Session 2020 - 1-Sujet.pdf

1. Ressources et préparation des zones des épreuves EP2-EP3

Le dossier destiné à la préparation des épreuves EP2 et EP3 répertorie les fournitures des candidats, les matériaux et les outillages mis à disposition par le centre. Il précise aussi l'organisation des zones et fournit des plans cotés, dont un plan particulier pour les candidats ne passant que l'EP2.

Matériel à fournir par le candidat

Question 1. La page présente les fournitures et équipements de protection individuelle des candidats pour EP1, EP2 et EP3. Aucune question ni tâche évaluée n'est formulée dans cette partie du dossier.

La page 2 liste les fournitures personnelles, sans tâche à réaliser. Pour l'EP1 : matériel de dessin, règle plate de 30 cm, équerre et calculatrice. Pour les EP2 et EP3 : triple mètre, crayon, marqueur, carnet, stylo, ruban adhésif, ficelle nylon de 1,5 mm, taloche 30 × 42 et langue de chat. Les EPI indiqués pour ces deux épreuves sont les vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, baudrier, casque, protections auditives et lunettes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévoir les fournitures propres à chaque épreuve et les EPI listés pour les EP2 et EP3.

Matériaux à fournir par le centre

Question 2. Les tableaux donnent les matériaux, quantités, unités, prix unitaires et coûts totaux prévus pour la préparation, l'EP2 et l'EP3. Aucune question ni tâche évaluée n'est formulée dans cette partie du dossier.

Le centre fournit les matériaux prévus par candidat. Les coûts totaux inscrits au tableau sont :

Préparation	EP2	EP3
47,72 €	94,95 €	132,10 €

Les montants correspondent aux sommes des prix totaux (PT) des lignes de chaque tableau.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Totaux par candidat : préparation 47,72 €, EP2 94,95 €, EP3 132,10 €.

Matériels et outillages à fournir par le centre

Question 3. Les tableaux distinguent, pour les épreuves EP2 et EP3, les matériels et outillages individuels et collectifs, avec les quantités prévues. Aucune question ni tâche évaluée n'est formulée dans cette partie du dossier.

Pour chaque épreuve, le centre prévoit le matériel individuel et le matériel collectif suivant les quantités indiquées :

Matériel individuel	Quantité	Matériel collectif	Ratio
Pelle, pioche, balai, truelle, dame à main, niveau 50 cm, règle 3 m, massette, cordeau 20 ml	1 de chaque	Pince à bordure	1 pour 2 candidats
Fiches d'implantation, bouchons de protection	16 de chaque	Lunettes de chantier, plaque vibrante, bétonnière, tronçonneuse thermique	1 pour 3 candidats

La liste collective comporte des répétitions : pince à bordure et lunettes en EP2, pince à bordure en EP3.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Outillage individuel prévu pour chaque épreuve; matériel collectif partagé selon les ratios de 1 pour 2 ou de 1 pour 3 candidats.

Préparation des zones et plans

Question 4. Le dossier indique que l'EP3 doit être réalisée avant l'EP2, que les emplacements doivent être réglés de niveau et que l'espace entre les ouvrages doit permettre de travailler en sécurité. Les plans présentent les dimensions, repères, ouvrages et niveaux utiles à la préparation; aucune question de candidat n'est imprimée.

L'EP3 doit être réalisée avant l'EP2. Laisser assez d'espace entre les ouvrages pour travailler en sécurité et régler les emplacements de niveau. Les deux plans concernent des emprises de 6,000 × 6,000 m.

Plan	Cotes et repères indiqués
EP2-EP3, page physique 5	4,250 m; 2,980 m; 2,680 m; 1,380 m; 1,355 m; 0,200 m. Piquets 1 et 2; BBM 20×20×50; bastaing 5×15; niveau +100,000.
EP2 seul, page physique 6	4,250 m; 2,980 m; 2,680 m; 1,380 m; 1,355 m; 1,500 m; 1,200 m; 0,200 m. Piquets 1 et 2; BBM 20×20×50; bordures P1; bastaing 5×15; niveaux +100,000, +99,969, +99,937 et +99,987.

Retenir le plan correspondant à la configuration des candidats.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réaliser l'EP3 avant l'EP2; préparer des zones nivelées, sécurisées et conformes au plan applicable.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2020)

Bilan de l'épreuve : Dossier de préparation du CAP Constructeur de routes, session 2020, relatif aux épreuves EP2-EP3. Aucun code sujet, durée, coefficient ni barème n'est indiqué. Il réunit les listes de fournitures, matériaux et outillages, ainsi que les consignes d'organisation des zones et des plans cotés pour préparer les emplacements et ouvrages dans des conditions de sécurité adaptées.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le dossier précise que l'EP3 est à réaliser avant l'EP2.
- Les emplacements des candidats doivent être préparés et réglés de niveau.
- Les zones représentées mesurent 6,000 m sur 6,000 m; les plans indiquent aussi des cotes d'implantation et des niveaux.
- Les listes distinguent le matériel des candidats des matériaux et outillages fournis par le centre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Respecter l'ordre indiqué dans le dossier : réaliser l'EP3 avant l'EP2.
- Préparer et régler de niveau les emplacements des candidats.
- Prévoir un espace suffisant entre les ouvrages pour permettre le travail en sécurité.
- Vérifier les listes de fournitures, les équipements de protection et les quantités d'outillage collectif.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Dans quel ordre les épreuves EP2 et EP3 doivent-elles être réalisées ?

Le dossier indique que l'EP3 est à réaliser avant l'EP2. Cette consigne concerne l'organisation des épreuves et doit être prise en compte lors de la préparation des zones.

Q : Quelles sont les principales exigences concernant les zones de travail ?

Les emplacements des candidats doivent être préparés et réglés de niveau. Il faut aussi ménager suffisamment d'espace entre les ouvrages pour permettre aux candidats de travailler en toute sécurité.

Q : Le dossier donne-t-il une durée, un coefficient ou un barème ?

Non. Le dossier de préparation ne précise ni durée, ni coefficient, ni barème. Il fournit principalement des listes de ressources et des indications pour l'aménagement des zones.

Q : Que montre le plan destiné aux candidats ne passant que l'EP2 ?

Le plan de la page 6 représente une zone cotée, des ouvrages en BBM et en bordure P1, des repères d'implantation et plusieurs niveaux. Il doit être lu avec ses cotes et sa légende.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capcrau.fr/assets/annales/cap-crau/EP1 - Analyse d'une situation professionnelle/2020/CAP CRAU - EP1 - Analyse d'une situation professionnelle - Session 2020 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Constructeur de Routes et d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.